

Compte rendu sommaire de la Séance du 11 Avril 2024

L'an 2024 et le 11 Avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, mairie sous la présidence de
Mr LUCHE Jean-François Maire

Présents : M. LUCHE Jean-François, Maire, Mmes : BOSSARD Nadine, BRIGAND Céline, CORVEST Emilie, MONEL Béatrice, MM : CAILLARD Serge, CHRISTIEN Alexandre, NICOLLE Vincent, POULAIN Francis

Absente : Mme Carine IM

A été nommée secrétaire : Mme Céline BRIGAND

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 9

Date de la convocation : 29/03/2024

Date d'affichage : 29/03/2024

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et voté :

➤ **VOTE** les taux des taxes directes locales pour 2024 savoir :

Taxe d'habitation : 11,87 %

Taxe foncière bâtie : 37,48 %

Taxe foncière non bâties : 42,55 %

(Pour : 6 ; Abstention : 3)

➤ **APPROUVE** les comptes de gestion 2023 de la commune et du service assainissement.

(A l'unanimité)

➤ **VOTE** le compte administratif de la commune qui fait ressortir un excédent de clôture de 308 173.82 € en section de fonctionnement et de 20541.70 € en section d'investissement, résultats identiques au compte de gestion.

(Pour :8 ; Abstention :1)

➤ **VOTE** le compte administratif de l'assainissement qui fait ressortir un excédent de clôture de 16 452,28 € en section de fonctionnement et de 14 689.17 € en section d'investissement, résultats identiques au compte de gestion.

(Pour :8 ; Abstention :1)

➤ **AFFECTE** les résultats 2023 du budget de la commune

(A l'unanimité)

➤ **AFFECTE** les résultats 2023 du budget assainissement

(A l'unanimité)

➤ **VOTE** le budget de la commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 587 223.82 € en section de fonctionnement et à 324 814.00 € en section d'investissement

(A l'unanimité)

➤ **VOTE** le budget de l'assainissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 34 651.28 € en section d'exploitation et à 31 544.48 € en section d'investissement

(A l'unanimité)

➤ **Vote** les Tarif Assainissement 2025 comme suit :

- Abonnement annuel : 100.00€
- Redevance par m3 : 1.80€
- Redevance pour modernisation des réseaux : 0.185 €

(A l'unanimité)

➤ **Approuve** la mise à disposition du personnel pour l'assainissement pour l'année 2024.

- Mr Cédric Laurent 150 heures
- Mme Christelle Rousseau 30 heures

(A l'unanimité)

➤ **Décide** d'appliquer les tarifs maxima pour la redevance pour Occupation du Domaine Public 2024 pour les opérateurs de télécommunications et des fournisseurs d'électricité.

(A l'unanimité)

➤ **Décide** de la somme de 10€ maximum par habitant pour la participation financière au GIP Pro'santé

(A l'unanimité)

➤ **Approuve** la fusion de l'école élémentaire et maternelle de Beaune la Rolande

(A l'unanimité)

➤ **S'oppose** au Transfert de compétences eau et assainissement collectif à la C.C.P.G.

(Contre 8 ; Abstention 1)

➤ **Approuve** le PLUI du Beaunois du 20 février 2024

(A l'unanimité)

➤ **Accepte** la délégation pour l'exercice du Droit de Prémption Urbain

(A l'unanimité)

➤ **Approuve** le retrait de la délibération 2023_07_17_11 du 17 juillet 2023

(A l'unanimité)

➤ **Approuve** l'acquisition de la Parcelle ZM 241

(A l'unanimité)

➤ **Approuve** la demande de Subvention DETR/DSIL pour les travaux d'Eglise

(A l'unanimité)

➤ **Approuve** le retrait de la Commune de Bordeaux en Gatinais de la CCPG

(A l'unanimité)

Affiché le 18 avril 2024

Le Maire, M. Jean-François LUCHE

